

03 fév 2012 -15:05

Appartient à Conseil des ministres du 3 février 2012

## Circulaires relatives aux plans de personnel dans les services publics

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vanackere, du ministre du Budget Olivier Chastel et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé trois projets de circulaires (\*) relatives aux plans de personnel dans les services publics.

Les SPF et SPP sont invités à élaborer leurs plans de personnel pour 2012 et à esquisser les grandes lignes de ceux de 2013. Un monitoring strict des moyens humains et budgétaires sera observé afin d'évaluer avec précision l'évolution des équivalents temps plein (ETP) et de la marge budgétaire réelle et structurelle. L'objectif est de maintenir ou d'augmenter la qualité des services rendus tout en mettant en oeuvre le plan d'économie du gouvernement.

- (\*)
- projet de circulaire sur l'information relative aux enveloppes de personnel 2012 et 2013 et aux plans de personnel 2012
  - projet de circulaire sur les informations relatives au monitoring du personnel et des crédits de personnel
  - projet de circulaire sur l'information relative à la méthodologie pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan de personnel sur la base de l'enveloppe de personnel

La directive n°605 du 10 décembre 2010 est abrogée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et  
de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier  
ministre et ministre des Finances et du Développement  
durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>